

## REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE UNIVERSITÉ DE MAHAJANGA

## DIPLÔME DE BACHELIER DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Le Président de l'Université de Mahajanga par délégation du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Vu la Constitution.

Vu l'Ordonnance N°92-030 du 17 juillet 1992 portant création des Universités,

Vu le Décret N°2002-565 du 04 juillet 2002 abrogeant et remplaçant le Décret N°2002-177 du 11 avril 2002 modifié et complété par les Décrets N° 2010-129 du 11 mars 2010, N°2012-688 du 10 Juillet 2012 et N°2015-1510 du 09 novembre 2015 fixant l'organisation et le fonctionnement des Universités et des Établissements d'Enseignement Supérieur,

Vu le Décret N°2019-711 du 10 avril 2019 portant nomination des Présidents des Universités,

Vu le Procès-verbal dressé et signé par le Président du Jury de la série A2 en date du 19 octobre 2010, certifiant que l'Impétrant a rempli les conditions réglementaires exigées et a subi avec succès les épreuves en vue de l'obtention du Diplôme de Bachelier de l'Enseignement Secondaire.

DÉLIVRE À:

Nom: ANDRIAMAROSAHANINA Liva Nantenaina

Né(e) le: 11 août 1980 à Brieville Tsaratanana (Madagascar)

Inscrit sous le numéro : 270 362 à la session 16 août 2010

Le Diplôme de BACHELIER DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE Série A2

Mention: Passable

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés

Mahajanga, le 24 janvier 2020

Limpétrant

1

Expédition conforme et de délivrance du diplôme enregistré sous le

Numéro d'ORDRE: 788923/44098/A2

auprès du Service de Baccalauréat de l'Université de

